

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations patriotiques

La ville de Quimper accompagne les associations à caractère patriotique

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, pour l'année 2022, les subventions de fonctionnement suivantes aux associations à caractère patriotique (imputation budgétaire 025 6574 115) :

	Subvention attribuée en 2021	Montant 2022
ADIF 29 (Association des Déportés Internés et Familles de Disparus)	150,00 €	150,00 €
AFMRF (Association Finistériennes des Médailleurs de la Résistance Française)	250,00 €	250,00 €
ANACR (Anciens Combattants et Amis de la Résistance du Finistère)	350,00 €	350,00 €
FNACA (Fédération des Anciens Combattants Algérie, Tunisie, Maroc)	700,00 €	700,00 €
SNEMM (Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire)	150,00 €	150,00 €
UNP (Union Nationale des Parachutistes du Finistère)	300,00 €	300,00 €